



Madame Marianne Daignan  
Liste « Bien vivre à Lancieux »  
bienvivre@yahoo.fr

Dinard, le 1<sup>er</sup> février 2020

Objet : votre engagement en faveur des déplacements à vélo sur votre commune et sur la communauté de communes Côte d'Emeraude

Madame Daignan,

Vous avez fait connaître votre intention de diriger une liste aux prochaines élections municipales. Dans votre mandat, vous aurez à faire des propositions concernant les déplacements à vélo et vous serez impliquée dans leur mise en œuvre sur votre commune de Lancieux et peut-être aussi sur la communauté de communes de la Côte d'Emeraude (CCCE).

Vous n'êtes pas sans connaître le « Plan Vélo et Mobilités Actives » mis en place par le gouvernement le 14 septembre 2018. Pour rappel, l'objectif de ce plan est de **tripler la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %**. Plus récemment, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a été adoptée définitivement par l'Assemblée Nationale le 19 novembre 2019. Elle reconnaît **le vélo comme un mode de transport à part entière**.

Dans ce contexte nouveau, le développement et la promotion des déplacements à vélo au quotidien deviennent une nécessité urgente compte tenu du retard pris dans ce domaine à l'échelle de la CCCE.

Notre association « Dinard Émeraude à Vélo » souhaiterait donc connaître votre engagement en tant que candidate aux élections municipales à Lancieux pour assurer que les objectifs du Plan Vélo national et de la Loi d'Orientation des Mobilités seront atteints.

Pour cela, nous avons décidé de soumettre à chacune des listes de candidats dans les neuf communes de la CCCE, une « charte Vélo » qui réunit douze propositions (voir ci-dessous).

Nous aimerions connaître le point de vue de votre liste sur chacune de ces propositions et nous vous encourageons à communiquer sur ce thème lors de votre campagne. A la suite de chacun des 12 points de la charte, vous disposez d'un espace libre vous permettant de préciser les actions que vous réaliserez à Lancieux en faveur des cyclistes accompagnées d'un échéancier.

***Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette***

*Dinard Émeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*

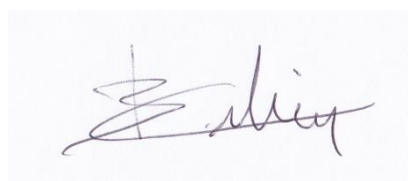
La pertinence de vos réponses sera appréciée en fonction de votre engagement sur les 12 points de cette charte et des autres propositions que vous auriez mentionnées.

Nous attendons votre réponse au plus tard le 21 février 2020 et vous remercions à l'avance de l'envoyer sous la forme d'un fichier informatique (de préférence aux formats pdf ou word) à l'adresse e-mail suivante: [info@emeraude-velo.fr](mailto:info@emeraude-velo.fr).

De notre côté, nous communiquerons les résultats de notre analyse et les positions de chaque liste sur la charte que nous proposons.

Bien évidemment, nous traiterons chaque liste en totale transparence et impartialité.

Vous souhaitant une bonne campagne, nous vous adressons, Madame Daignan, nos sincères salutations.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Bruno Caline', is centered on a light gray rectangular background.

Bruno Caline

Président de « Dinard Emeraude à Vélo »

***Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette***

*Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : [info@emeraude-velo.fr](mailto:info@emeraude-velo.fr)  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*

# Charte vélo des élections municipales 2020

## *Préambule*

Afin de développer l'usage quotidien du vélo quel que soit l'âge des cyclistes, il est essentiel de réaliser des aménagements cyclables qui apportent **confort et sécurité aux cyclistes** et qui assurent une **cohabitation bienveillante** avec les autres usagers (voiture, camion, transport en commun, personne à mobilité réduite, piéton).

La mise en place d'aménagements cyclables requiert un véritable savoir-faire qui n'existe pas sur notre territoire. Il est donc nécessaire de s'inspirer des bonnes pratiques mises en œuvre ailleurs et de suivre les recommandations du CEREMA.

Nous insistons sur la nécessité de faire connaître par une communication efficace les évolutions récentes de la réglementation impactant les déplacements à vélo afin d'inviter chacun des usagers aux changements de comportements qui découlent de ces évolutions.

## *Nos recommandations pour la commune de Lancieux*

### **1- Un réseau cyclable au sein d'un plan de circulation basé sur la hiérarchisation de la voirie**

Notre association souhaite que la ville de Lancieux dispose d'un **réseau cyclable cohérent et complet** comme il en existe dans de nombreuses communes d'importance similaire en France et en Europe. L'objectif à atteindre est un **maillage cohérent d'itinéraires cyclables continus** au sein d'un **plan de circulation** définissant une **hiérarchisation de la voirie** distinguant le transit sur l'axe la D786 (Saint-Briac – Lancieux – Ploubalay) du transit sur les voies entre le Frémur et la mer.

#### ***Transit sur l'axe de la D786***

Cet axe majeur est particulièrement anxiogène pour les cyclistes depuis le pont du Frémur jusqu'au rond-point de la pharmacie. Les cyclistes doivent être séparés de la circulation automobile en privilégiant des pistes cyclables en site propre étant donné l'espace disponible.

La montée du pont vers Lancieux et les descentes de Lancieux vers le pont sont très dangereuses en l'état actuel.

Concernant la piste existante le long de la D786, entre la mairie et le moulin, et compte tenu du conflit d'usage piétons-vélos, il est urgent d'enlever les potelets (dangereux, gênants) aux entrées des propriétés. On peut considérer que chacun de ces poteaux correspond environ à 75 cm en moins de largeur disponible. Les cyclistes « rapides » peuvent circuler sur la chaussée en zone 30 sur toute, ou presque cette portion.

***Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette***

Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : [info@emeraude-velo.fr](mailto:info@emeraude-velo.fr)  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)

### ***Transit terre-mer***

Un grand nombre de liaisons sont des routes de campagne sinueuses côté terre et des rues et ruelles, parfois en sens unique voiture côté mer.

Les routes côté terre devraient être aménagées en zone 30 lorsqu'elles traversent tous les hameaux.

Les rues, ruelles côté mer doivent être aménagées en zone de rencontre (20km/h) aux abords des plages, commerces et parkings: priorité aux piétons, cyclistes. Dans ce cas les vélos sont de fait autorisés à circuler en double sens cyclables lorsqu'il s'agit d'un sens unique pour les voitures. Cyclistes et automobilistes doivent être informés de cela par l'apposition de petits panneaux triangulaires « sauf vélo » sous les sens interdits (sauf arrêté municipal contraire) comme cela existe sur le Boulevard de la Mer et l'Avenue des Ajoncs

Un maillage réfléchi avec une bonne signalétique permet de circuler en rencontrant le moins de ruptures possibles dans les parcours, sources d'inconfort et de risques pour les cyclistes, d'incertitudes et d'hésitations pour les automobilistes.

Les aménagements qui permettent ce maillage fin des itinéraires cyclables sont en général faciles à mettre en œuvre car d'un coût réduit pour la collectivité ; ce sont les doubles sens cyclables, les zones 30, les zones de rencontre, les aires piétonnes, les impasses débouchantes, les tronçons « Roulez au pas ».

### **2-Un réseau cyclable cohérent avec le schéma cyclable des communes riveraines**

Avec la **Communauté de Communes Côte d'Emeraude** (CCCE) : pour assurer la continuité du réseau cyclable hors de la commune, il est impératif de respecter la cohérence avec le schéma directeur des infrastructures cyclables de la CCCE. Cette cohérence est essentielle pour encourager les déplacements à vélo vers les communes de Saint-Briac-sur-Mer et de Ploubalay (Beaussais-sur-Mer).

Concernant la piste cyclable en site propre réalisée dernièrement entre Lancieux et Ploubalay, c'est un réel progrès qu'il faut saluer. Néanmoins, les arrêts « stop » pour les cyclistes aux intersections avec les petites routes traversantes n'ont pas lieu d'être dans la mesure où les voitures débouchant de la droite ont de toute façon à marquer le « stop » avant de s'engager sur la D786.

***Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette***

*Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*

## **12 propositions destinées aux listes pour les élections municipales de la commune de Lancieux**

### **Améliorer la sécurité et la sûreté des déplacements à vélo**

1. Améliorer l'état de la chaussée de certaines rues dégradées et augmenter le kilométrage des voies cyclables, en privilégiant partout où elles sont réalisables, des pistes cyclables.

**Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :**

*Bien vivre* à Lancieux souhaite mettre en place un plan de réfection de la voirie durant les 6 prochaines années : réfection des voies, aménagement de trottoirs, zones de stationnement. Méthode/délais : Etude « état des lieux » pour déterminer les secteurs prioritaires et les investissements prévisionnels en 2020 – Plan de travaux annuels pour mise en œuvre jusqu'en 2026.

2. Installer ou ajouter des stationnements vélos près des commerces (épicerie, pharmacie ...), des établissements publics (salle des fêtes) et des lieux de loisirs (plages de La Briantais, de la Cerisaie, du Rocher..., le stade, la bibliothèque) et cabinets médicaux, en optant pour des **arceaux** et en veillant à les orienter perpendiculairement à la pente. Aménager la chaussée en amont des passages piétons comme recommandé par le Plan Vélo (annexe 1). Disposer de stationnements vélos temporaires et mobiles pour les événements ponctuels (par ex. Feu d'artifice, courses hippiques, trails, événements nautiques...).

**Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :**

Stationnements vélos prox commerces, bibliothèque, mairie : déjà installés.

*Bien vivre* à Lancieux souhaite revoir la globalité des aménagements et de la signalétique aux abords des plages de Lancieux (tri des déchets, bacs à marée, infos sécurité et nautisme).

Equipements pour stationnements des vélos inclus dans le projet / Délais : 2022

3. Sécuriser l'accès des cyclistes à l'école et augmenter l'offre de parkings vélos couverts à l'école. Offrir une possibilité de laisser son vélo et sacoches en sécurité (box) ou en consigne gratuite (office de tourisme, commerce ...) pour vélo-randonneurs. Organiser régulièrement des opérations de marquage des vélos (par ex. de type Bicycode) afin de réduire les risques de vol.

**Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :**

Non prévu au programme

4- Sensibiliser les jeunes et leurs parents à l'usage du vélo pendant leur scolarité. Proposer la mise en place de vélobus sur les axes fréquentés lotissement-école. Créer des supports pédagogiques attractifs de type bande dessinée ou quizz.

**Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :**

Souhait de développer en partenariat avec les communes limitrophes (Saint-Briac et Beaussais-sur-Mer des équipements permettant de sécuriser le stationnement des vélos à proximité des arrêts de bus (scolaires et grand-public). Délai : 2024

Possibilité d'actions pédagogiques concertées via l'association des parents d'élèves si elle le juge réalisable.

### **Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette**

*Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr*  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)

## Veiller à la cohérence des voies cyclables

5. Créer en collaboration avec «Dinard Emeraude à Vélo» un schéma directeur des voies cyclables sur votre commune au sein d'un plan général de mobilité incluant tous les types de déplacement.

**Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :**

Non prévu à ce jour (voir question 12)

6. Relier les voies cyclables de votre commune avec celles de la CCCE, en particulier les voies douces existantes ou en projet (Voie Verte Dinard – Dinan, future voie douce dans le bois de Ponthual le long de la D168).

**Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :**

Aménager la Départementale entre le Pont de Lancieux et l'église : création de piste cyclable, trottoir piéton, éclairage, sécurisation circulation automobile.

Etude avec le Conseil Général : 2020 / Travaux en 2021

7. Accélérer la mise en place d'un aménagement cyclable sécurisé permettant aux cyclistes de se rendre à Saint-Briac en empruntant le pont sur le Frémur de la D786.

**Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :**

L'aménagement du pont est prévu par le communauté de communes, en prolongement de la réfection du balcon d'Emeraude de Saint-Briac-sur-mer. Echéancier non connu à ce jour.

## Rendre l'usage du vélo plus simple

8. Créer des zones 30 incluant des aménagements cyclables, des zones de rencontre, des aires piétonnes accessibles aux cyclistes, des impasses débouchantes, y compris dans les hameaux. Poursuivre la mise en sens unique de certaines rues et généraliser les doubles-sens cyclables dans les rues à sens unique pour les voitures. Améliorer la piste cyclable entre la Poste et le Moulin de Buglais en supprimant les potelets installés devant l'entrée de chaque propriété. Mettre en place sur les trottoirs des panneaux pédagogiques destinés à informer tous les usagers des règles de circulation associées à la mise en place de zones 30 et de zones de rencontre.

**Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :**

-Améliorer la piste cyclable existante entre la poste et le Moulin : Prévu après étude de différentes solutions / Délai : 2021

-Etude globale à mener pour l'ensemble des voies communales « annexes » desservant les différents hameaux de Lancieux : De la Ville Simon à l'école, accès à la Chambre, la Prévotais, L'Anerie, Bodart et la rue des Noes en zones 30 Km/h, interdites aux poids lourds (sauf agricoles).  
Objectif = déclaration des voies communales (à l'Est de la départementale) en voies partagées sécurisées / Délai 2024

-Aménagement zone circulation piétons entre le centre d'hébergement du Frémur et la départementale (rues de la chambre et henri samson) pour sécuriser les déplacements des utilisateurs du centre d'hébergement vers le centre bourg. Délai : 2023

## Investir dans les déplacements cyclables

**Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette**

Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : [info@emeraude-velo.fr](mailto:info@emeraude-velo.fr)  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)

9. Consacrer 10 % du budget voirie de la commune au développement et à l'entretien des voies cyclables et équipements destinés aux cyclistes. Créer dans le magazine d'informations municipales une rubrique précisant les dépenses consacrées aux aménagements cyclables. Proposer une subvention municipale (de 100 € à 400 € selon le quotient familial) pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

En raison d'un budget très contraint, impossible à ce jour d'allouer des subventions pour vélo à assistance électrique. Notre objectif prioritaire = sécuriser les voies de circulation.

## **Dialoguer**

10. Désigner un(e) délégué(e) vélo au sein de la municipalité qui supervisera la création puis la mise en œuvre des aménagements cyclables et créer une commission mobilité au sein du conseil municipal regroupant les associations d'usagers et la Police Municipale.

***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

L'adjoint en charge de la voirie, des travaux et du nautisme sera le délégué Vélo de la municipalité.

11. Dans le cas où un représentant de votre liste siégerait au conseil communautaire de la CCCE, faire en sorte qu'il favorise les rencontres régulières avec «Dinard Emeraude à Vélo» pour tous les aménagements de voirie qui relèvent de la compétence de la CCCE.

***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

Madame le Maire assumera sa mission de vice-présidente de la communauté de communes de la côte d'Emeraude.

12. Consulter régulièrement (minimum une fois par trimestre) et de préférence sur le terrain, «Dinard Emeraude à Vélo» afin de recueillir et de prendre en compte l'avis des cyclistes pour tous les aménagements cyclables de la commune (entretien des aménagements existants, projets immédiats, projets futurs).

***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

Dinard Emeraude à vélo sera associée et consultée pour tous travaux ou études menés sur le sujet : Bien vivre à Lancieux souhaite néanmoins bénéficier d'un interlocuteur unique susceptible de l'accompagner dans cette démarche entre 2020 et 2026.

***Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette***

Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : [info@emeraude-velo.fr](mailto:info@emeraude-velo.fr)  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)



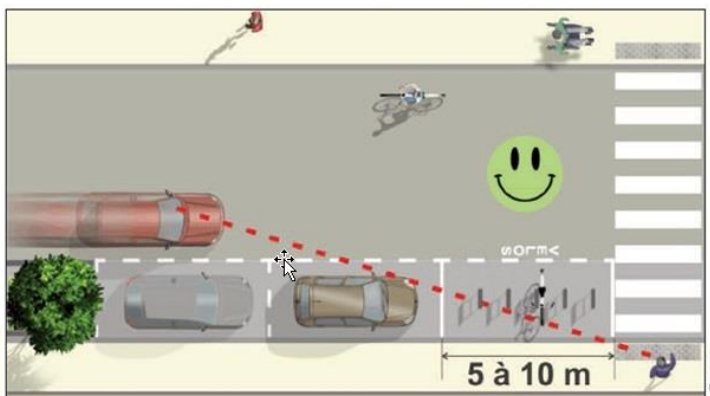
## Annexe 1 - Recommandations pour le stationnement des vélos sur la chaussée

### Interventions légères

#### Arceaux vélos

(de 500 à 1000 € HT  
pour 4 arceaux)

- espace **utilisable** (usage : stationnement vélo) ;
- physiquement **dissuasif** ;
- répond à la demande de stationnement des cyclistes ;
- penser à assurer l'entretien matériel (balayage, retrait périodique des vélos abandonnés) ;
- penser à mettre en place une signalisation d'emplacement réservé pour les cyclistes afin de dissuader les 2RM de stationner sur cet espace. Le marquage du mot « vélo » sera prochainement autorisé par la réglementation.



extrait Cerema – Plan d'actions pour les mobilités actives, mise à jour mai 2016

Fiche n°10 – Recommandation de neutralisation du stationnement motorisé délimité, dans les 5 m à 10 m en amont du passage piéton  
Complément aux évolutions réglementaires

**Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette**

Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : [info@emeraude-velo.fr](mailto:info@emeraude-velo.fr)  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)